

## COMPTE ADMINISTRATIF 2025

# SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 dans son article 1 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est désormais l'article L.1612-34 qui précise que les budgets de la collectivité son mis à disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption au siège de la collectivité.

L'article L. 1612-35 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme les rapports de présentation des débats d'orientation budgétaire, les budgets, les décisions modificatives et les comptes administratifs disponible sur le site internet de la commune ([www.valentigney.fr](http://www.valentigney.fr)).

# PREAMBULE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N +1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes existants. La ville de Valentigney ne dispose pas de budget annexe. Aussi, la présente synthèse traite uniquement du budget principal de la commune.

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la commune, correspondent aux dépenses et recettes certaines de la section d'investissement dont le paiement et l'encaissement n'ont pas pu être effectués sur l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent. Les restes à réaliser sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Une fois, le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats afin d'intégrer ceux-ci au budget en cours. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement.

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public qui est en charge de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par le maire.

A l'instar du budget, chaque section du compte administratif est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

# BUDGET PRINCIPAL

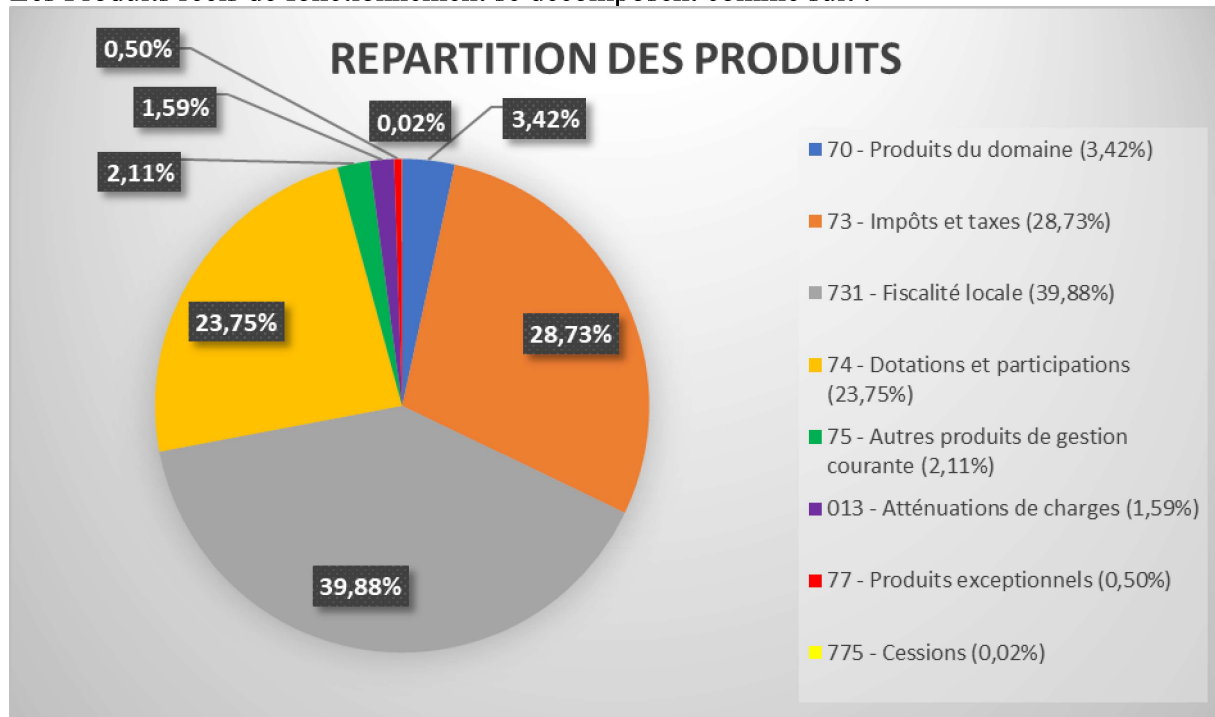
## I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2025 de la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un excédent de **360 142,45 €**.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Compte Administratif 2025	Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Compte Administratif 2025
	<b>A - Recettes réelles</b>			<b>A - dépenses réelles</b>	
70	Produits du domaine	452 004,21	011	Charges à caractère général	3 426 716,31
73	Impôts et Taxes	3 800 463,83	012	Charges de personnel	6 989 515,08
731	Fiscalité locale	5 275 114,01	014	Atténuation de produits	96 213,00
74	Dotations et participations	3 141 131,92	65	Autres charges de gestion courante	1 877 994,52
75	Autres produits de gestion courante	278 487,16	66	Charges financières	138 932,96
76	Produits financiers	69,25	67	Charges exceptionnelles	3 741,62
77	Produits exceptionnels divers	66 249,93			
77	Cessions	2 464,00			
013	Atténuations de charges	209 951,13			
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>13 225 935,44</b>		<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12 533 113,49</b>
	<b>B - Recettes d'ordre</b>			<b>B - Dépenses d'ordre</b>	
042	Transfert entre sections	31 827,34	042	Transfert entre sections	364 506,84
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 257 762,78</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 897 620,33</b>

## A – Les recettes réelles de fonctionnement

Les Produits réels de fonctionnement se décomposent comme suit :



Les recettes réelles de fonctionnement au titre de l'année 2025 affichent une diminution de **246 711,26 € (-1,83%)** par rapport à l'exercice précédent.

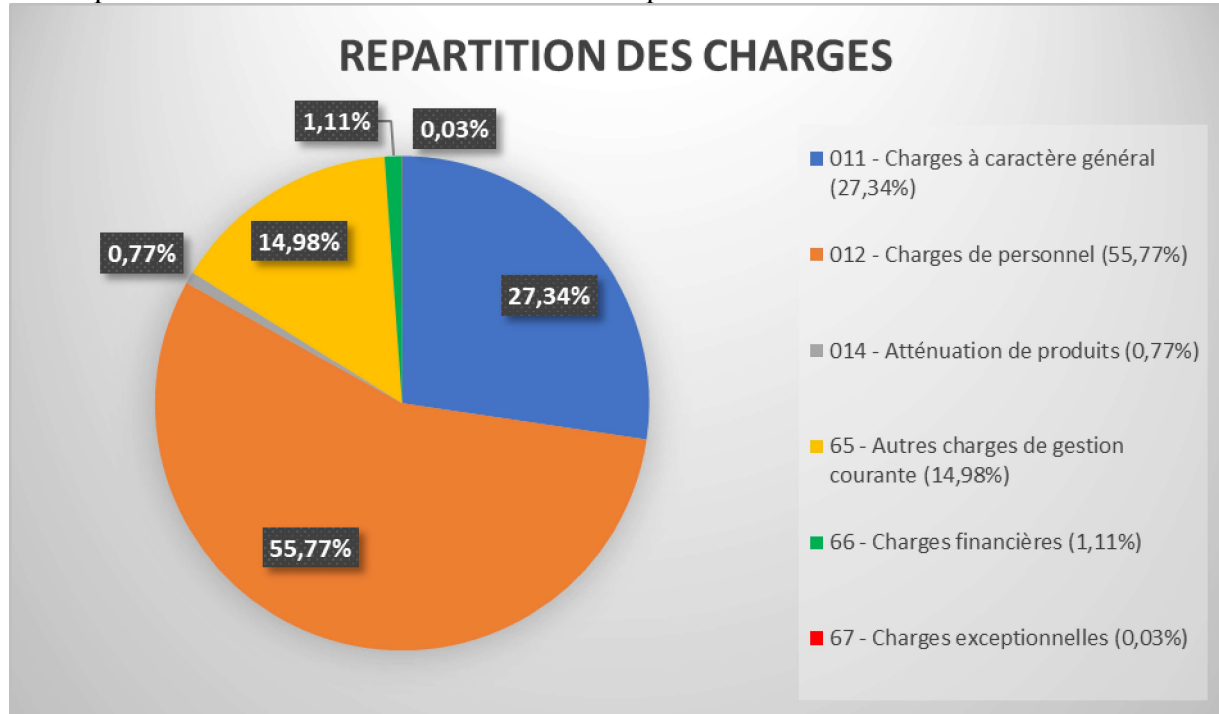
Les variations les plus significatives en recettes par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

- **Chapitre 70 - Produits du domaine (+ 19 769 € soit + 4,57%)** : Ces recettes correspondent aux services rendus moyennant redevance et tarification. L'augmentation constatée résulte d'une montée en puissance des usagers des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.
- **Chapitre 73 - Impôts et taxes (- 12 063 € soit - 0,32%)** : Ce chapitre qui comprend les dotations versées par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) créé par l'Etat pour compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle affiche une baisse de 0,32% en raison d'une diminution de la partie recettes du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et de la dotation de solidarité communautaire.
- **Chapitre 731 – Fiscalité locale (- 166 862 € soit - 3,07%)** : L'évolution de ce chapitre qui comprend les taxes foncières et d'habitation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation résulte :
  - D'une décision de l'Etat de restreindre le champ d'application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en excluant certains locaux professionnels et en exonérant plus largement certains logements.

- De la progression des bases fiscales fixée par la loi à 1,70% (*les taux votés par la commune restant inchangés*) ;
  - D'une diminution des recettes perçues au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (- 4 K€) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation (- 23 K€).
- **Chapitre 74 - Dotations et participations (+ 32 446 € soit + 1,04%)** : Les principales évolutions de ce chapitre par rapport à l'année précédente sont les suivantes :
- Dotation Globale de Fonctionnement (- 13 K€) ;
  - Dotation pour titres sécurisés (- 5 K€) ;
  - Fonds de compensation TVA (+ 25 K€) ;
  - Participation sur emplois aidés (- 10 K€) ;
  - Subventions enfance et politique de la ville (- 16 K€) ;
  - Compensations au titre des exonérations fiscales (+ 58 K€) ;
  - Fonds départemental de taxe professionnelle (- 3 K€) ;
  - Participation des sociétés CITEO et ALCOME dans le cadre de la lutte contre les déchets (+ 49 K€) ;
  - Subventions non récurrentes perçues en 2024 (- 53 K€).
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (- 32 342 € soit - 10,40%)** : Ce chapitre centralise les revenus des immeubles et les produits de gestion courante. La diminution constatée correspond à la baisse des recettes du parc locatif (- 23 K€) mais également au transfert chapitre 74 des participations des sociétés ALCOME et CITEO (- 47 K€ encaissés en 2024). Cette baisse est atténuée par une croissance des remboursements d'assurances (+ 27 K€) et de charges de copropriété (+ 10 K€).
- **Chapitre 76 – Produits financiers (- 14,75 € soit – 17,56%)** : Il s'agit des intérêts d'une part sociale du Crédit Agricole qui s'élèvent à 1,50 € et d'un versement de dividendes par la société Néolia à hauteur de 67,75 €.
- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels (- 101 550 € soit – 59,64%)** : L'évolution de ce chapitre correspondant essentiellement à une diminution des ventes d'immobilisations réalisées. Les ventes réalisées en 2025 comprennent l'échange sans soulte avec la société Néolia de deux parcelles de terrains situées rue des Carrières et la vente d'un véhicule Fiat Strada Pick Up. Le chapitre 67 centralise également les remboursements divers et avoirs sur les dépenses ayant trait aux exercices antérieurs. En 2025, ces remboursements se sont élevés à 66 249,93 € contre 42 963,56 € en 2024.
- **Chapitre 013 – Atténuation de charges (+ 13 925 € soit + 7,10%)** : Ce chapitre enregistre principalement les remboursements de rémunérations et de charges sociales du personnel en longue maladie ou en accident du travail et pour la première fois en 2025, il comprend également la part agent au titre des chèques vacances pour un montant de 16 300 €.

## B – Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'année 2025 affichent une hausse de **832 840 € (+ 7,12%)** par rapport à l'exercice précédent. Les variations les plus significatives en dépenses sont les suivantes :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général (+ 441 588 € soit + 14,79%)** : Les principales évolutions de ce chapitre sont :
  - Les dépenses de fluides et de carburants (- 17 K€) ;
  - Les dépenses de petites fournitures (+ 8 K€), de petit équipement (+ 9 K€), de fournitures d'entretien (- 1 K€), de fournitures de voirie (- 3 K€) de fournitures scolaires (- 3 K€), de fournitures administratives (- 2 K€) et d'acquisition de vêtement de travail (- 3 K€) ;
  - Une montée en puissance des travaux d'entretien et de réfection de voiries (+ 365 K€) ;
  - L'entretien et la réfection des réseaux d'éclairage public et de vidéoprotection (- 29 K€) ;
  - L'ensemble des dépenses de maintenance et d'entretien de chauffage, d'ascenseurs, de photocopieurs, de portes sectionnelles, etc... progressent de 29 K€ ;
  - Les prestations de loisirs à destination des écoles (+ 3 K€) et du service jeunesse (+ 6 K€) ;
  - Les frais de portage de l'Etablissement Public Foncier (+ 12 K€), les frais d'actes et de contentieux (+ 10 K€) ;
  - La suppression de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) suite à la création du Comité d'œuvres sociales de Valentigney (- 34 K€) ;
  - Les taxes foncières acquittées par la ville (+ 18 K€) ;

- Les charges facturées par l'ONF sur les ventes de bois (+ 7 K€) ;
- Les réparations et l'entretien des véhicules (+ 10 K€) ;
- Les réparations sur bâtiments communaux (+ 38 K€).

- **Chapitre 012 - Charges de personnel (+ 310 025 € soit + 4,64%)** : L'évolution de ce chapitre prend en compte :

- L'augmentation des dépenses liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- La politique d'avancement de grade et de promotion interne de la collectivité ;
- Le recrutement de personnel sur les nombreux postes vacants constatés en 2024 durant le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

L'évolution des effectifs est la suivante :

Désignation	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	Différence 2024/2025
Personnels Titulaires et stagiaires	135	129	6
Personnels contractuels	12	14	-2
Contrats Aidés	1	5	-4
Apprentis	0	2	-2
<b>TOTAUX</b>	<b>148</b>	<b>150</b>	<b>-2</b>

Ces charges de personnel sont à apprécier, en parallèle, avec les remboursements y afférents inscrits en recettes de fonctionnement aux chapitres 013 et 74.

Evolution 2024/2025 des dépenses et des recettes par catégorie de personnel :

Désignation	CA 2024			CA 2025			Variation dépenses		Ratios <sup>(1)</sup>
	Dépenses	Recettes	Coût Ville	Dépenses	Recettes	Coût Ville	en €	en %	
Personnel titulaire	5 860 512	50 366	5 810 146	6 345 217	54 666	6 290 551	484 705	8,27%	50,63%
Personnel extérieur	555 290	338	554 952	397 563	2 593	394 970	-157 727	28,40%	3,17%
Assurances	143 189	145 322	-2 133	135 263	155 258	-19 995	-7 926	-5,54%	1,08%
<b>TOTAL MASSE SALARIALE</b>	<b>6 558 991</b>	<b>196 026</b>	<b>6 362 965</b>	<b>6 878 043</b>	<b>212 517</b>	<b>6 665 526</b>	<b>319 052</b>	<b>4,86%</b>	<b>54,88%</b>
Contrats aidés	120 499	46 945	73 554	111 472	37 193	74 279	-9 027	-7,49%	0,89%
<b>TOTAL INSERTION</b>	<b>120 499</b>	<b>46 945</b>	<b>73 554</b>	<b>111 472</b>	<b>37 193</b>	<b>74 279</b>	<b>-9 027</b>	<b>-7,49%</b>	<b>0,89%</b>
<b>TOTAL CHARGES PERSONNEL</b>	<b>6 679 490</b>	<b>242 971</b>	<b>6 436 519</b>	<b>6 989 515</b>	<b>249 710</b>	<b>6 739 805</b>	<b>310 025</b>	<b>4,64%</b>	<b>55,77%</b>

<sup>(1)</sup> Ratio légal (article R 1612-56 du CGCT) : Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (12 533 113,49 €).

- **Chapitre 014 – Atténuation de produits (- 13 838 € soit – 12,57%) :**

Ce chapitre correspond à la participation de notre ville du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Depuis la création de ce fonds en 2012, la Ville a toujours été contributeur à ce fonds. Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité adopté en 2021 par Pays de Montbéliard Agglomération, l'EPCI a pris en charge la contribution des communes à hauteur de 50% en 2021 puis de 100% à compter de 2022.

En 2024, pour la première fois, Pays de Montbéliard Agglomération et ses communes membres sont devenus bénéficiaires du FPIC. Aussi, par délibération en date du 26 septembre 2024, PMA est revenu sur les termes du pacte financier et fiscal de solidarité afin que chaque commune puisse bénéficier du reversement auquel elle a droit.

Cette participation de 96 213 € est à rapprocher de la part « recettes » reçue par notre ville de 135 458 € soit un bénéfice pour notre ville de 39 245 €.

- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (+ 78 739 € soit + 4,38%) :**

L'évolution de ce chapitre repose essentiellement :

- Sur l'attribution d'une subvention de 70 K€ allouée au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valentigney ;
- Une augmentation des créances mises en non-valeur ;
- Le paiement de dédommagements suite à condamnation pour 6 500 €.

- **Chapitre 66 – Charges financières (+ 16 466 € soit + 13,45%) :** Augmentation des intérêts de la dette communale.

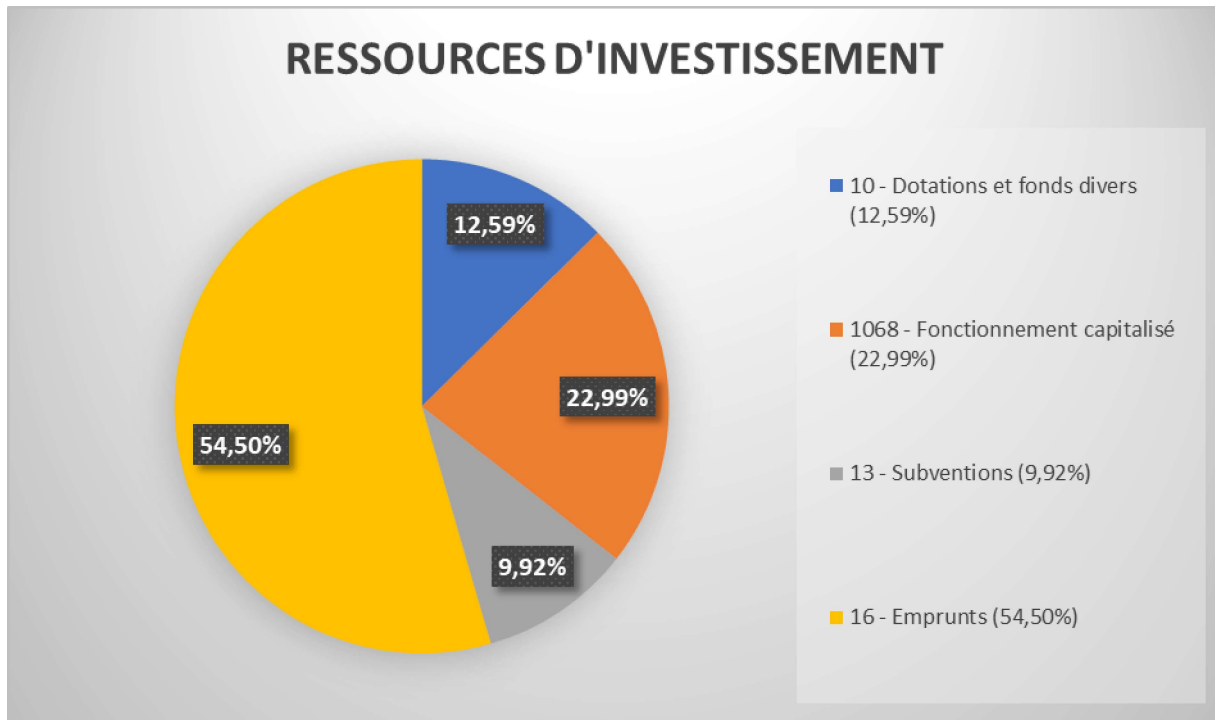
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (- 140 € soit – 3,61%) :** Variation due à une diminution des titres annulés sur exercices antérieurs.

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution 2025 de la section d'investissement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un déficit de **341 850,53 €**.

Chapitres	Désignation	CA 2025	Restes à réaliser	Chapitres	Désignation	CA 2025	Restes à réaliser
	<b>A - Recettes réelles</b>				<b>A - dépenses réelles</b>		
10	Dotations et fonds divers	465 355,99		16	Emprunts et dettes assimilées	563 191,87	
Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	850 084,07		20	Immobilisations incorporelles	72 684,89	12 662,38
13	Subventions d'investissement	139 005,80	227 909,20	204	Subventions d'équipement	145,77	61 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 615 000,00	400 000,00	21	Immobilisations corporelles	465 946,25	231 875,75
024	Produits des cessions		250 000,00	23	Immobilisations en cours	843 837,69	170 986,91
				0031	Requalification urbaine Pézole	332 677,21	
				0032	Création pôle d'enseignement musical	93 299,12	
				34	Rénovation énergétique	169 814,47	
				35	Requalification cœur de ville	1 202 378,62	
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 069 445,86</b>	<b>877 909,20</b>		<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 743 975,89</b>	<b>476 675,04</b>
	<b>B - Recettes d'Ordre</b>				<b>B - dépenses d'ordre</b>		
040	Transfert entre sections	364 506,84		040	Transfert entre sections	31 827,34	
041	Opérations patrimoniales	45 032,06		041	Opérations patrimoniales	45 032,06	
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>409 538,90</b>	<b>0,00</b>		<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>76 859,40</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 478 984,76</b>	<b>877 909,20</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 820 835,29</b>	<b>476 675,04</b>

**A – Les recettes réelles d’investissement**



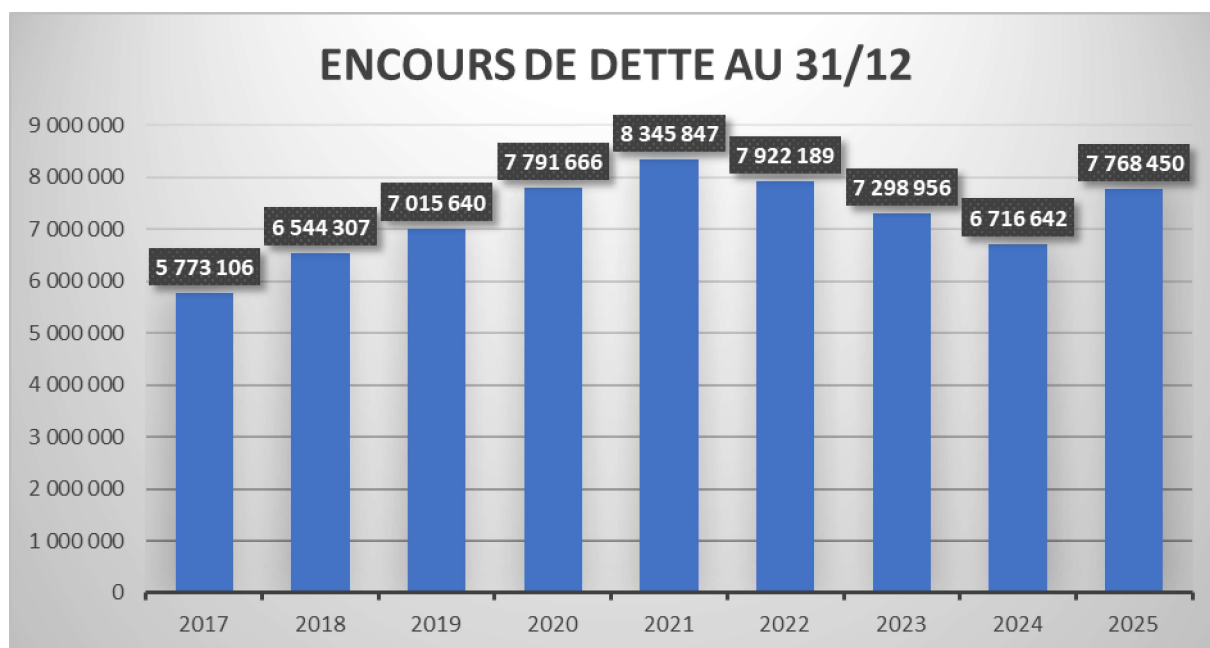
Les principales ressources d’investissement sont composées comme suit :

- Fonds de compensation TVA (FCTVA) : **398 490,55 €.**
- Taxe d’urbanisme : **66 865,44 €.**
- Produits des cessions d’immobilisations : **250 000 €**
- Subventions d’équipement :

Partenaires financiers	CA 2025	Restes à réaliser 2025	TOTAL
Etat - Fonds vert Création pôle d'enseignement musical		38 032,20	38 032,20
Etat - DETR Aménagement cellules commerciales rue Carnot	5 706,98		5 706,98
Etat - Agence Nat. du Sport - création terrain multisport	24 350,74		24 350,74
Région - Création pôle musical phase travaux		40 000,00	40 000,00
Région - Rénovation énergétique Pézole phase programme	2 530,00		2 530,00
Région - Rénovation énergétique Pézole phase audit	21 250,00		21 250,00
Région - Requalification quartier de Pézole	12 000,00		12 000,00
Région - Automatisation portail CST		17 700,00	17 700,00
Département - Création pôle d'enseignement musical		125 000,00	125 000,00
Département - Requalification quartier de Pézole	28 072,00		28 072,00
SYDED - Enfouissement éclairage public rue de Valmont		5 500,00	5 500,00
SYGAM - Participation remplacement chaudière Poste Carnot	2 985,08	1 677,00	4 662,08
Prime énergie - Aménagement cellules commerciales rue Carnot	2 326,00		2 326,00
Prime énergie - Création pôle musical	7 509,00		7 509,00
ASV Tennis - Participation transformation courts de tennis	10 500,00		10 500,00
Etat - Amendes de police	21 776,00		21 776,00
<b>TOTAL</b>	<b>139 005,80</b>	<b>227 909,20</b>	<b>366 915,00</b>

- Couverture du besoin de financement de l'année 2024 (réalisé en 2025) : **850 084,07 €**.
- Emprunts :
  - Un emprunt de **1 200 000 €** contractualisé en 2024 auprès du Crédit Agricole établi sur la base d'un taux fixe de 3,40% sur 25 ans ;
  - Un emprunt de **815 000 €** contractualisé en 2025 auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté établi sur la base d'un taux indexé sur le livret A avec une marge de 0,85% sur 25 ans. Cet emprunt a fait l'objet d'un tirage de fonds à hauteur de 415 000 €, le solde de 400 000 € a été inscrit en restes à réaliser 2025 et fera l'objet d'un second tirage au cours de l'exercice 2026.

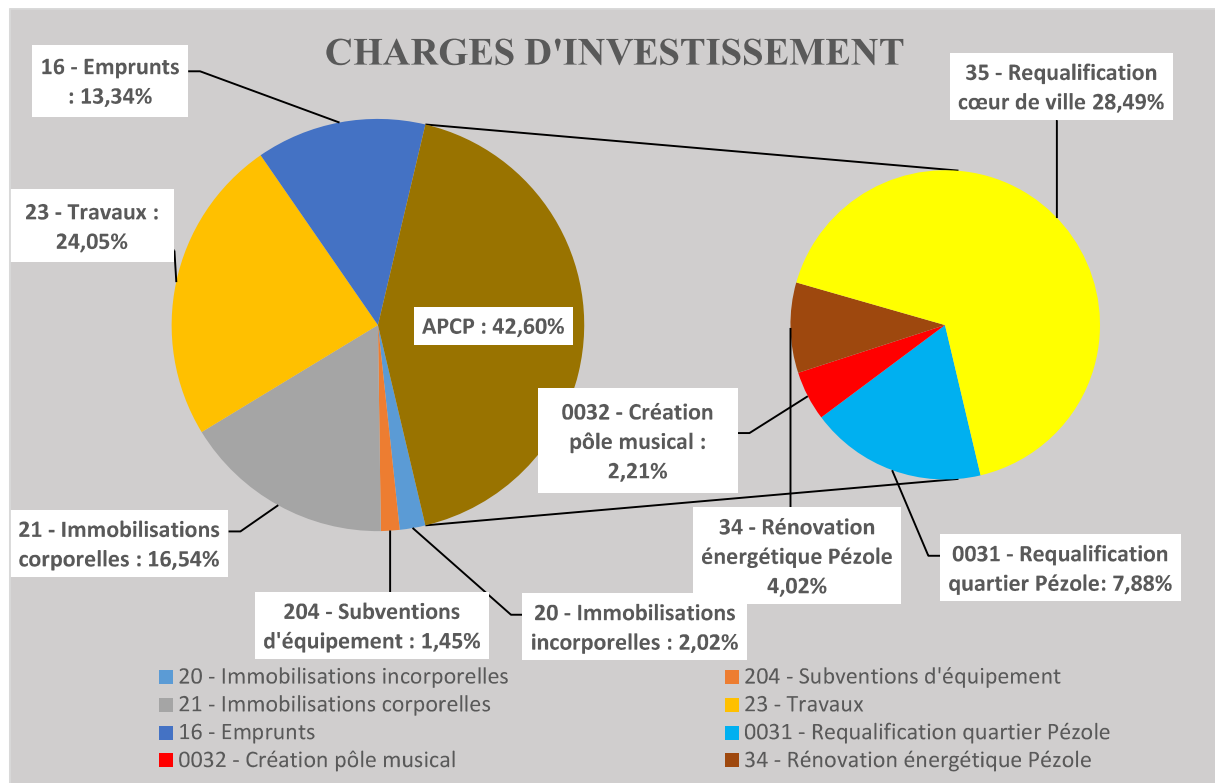
Quelques éléments sur la dette



Quelques éléments de comparaison de l'endettement de notre ville par rapport aux moyennes de notre strate (Source DGCL) :

ANNEES	En € par habitant				En % des produits de fonctionnement			
	Encours de dette		Annuité de la dette		Encours de la dette		Annuité de la dette	
	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate
2015	546	944	102	124	37,92%	69,67%	7,07%	9,17%
2016	530	918	89	134	46,55%	66,45%	7,82%	9,66%
2017	567	893	90	116	49,66%	66,95%	7,89%	8,73%
2018	629	864	90	112	58,41%	67,10%	8,35%	8,65%
2019	663	837	97	108	60,37%	64,27%	8,81%	8,28%
2020	716	831	74	105	67,33%	76,46%	6,92%	8,23%
2021	754	803	77	106	71,67%	60,80%	7,34%	8,00%
2022	692	788	73	104	65,08%	67,05%	6,83%	7,60%
2023	660	785	67	103	58,05%	64,45%	5,93%	7,20%
2024	613	788	64	105	51,51%	53,75%	5,40%	7,15%

**B – Les dépenses réelles d’investissement**



Les principales dépenses d’investissement sont composées de :

- Remboursement du capital de la dette : **563 191,87 €**.
- Les acquisitions et subventions d’équipement :

Désignation	CA 2025	Restes à réaliser 2025	TOTAL
<b><u>Les acquisitions de logiciels et frais d'études et d'insertion</u></b>			
Frais d'études divers	9 968,40	3 222,98	13 191,38
Frais d'insertion	1 583,24	0,00	1 583,24
Acquisition de logiciels et licences	61 133,25	9 439,40	70 572,65
<b>Sous-Total 1</b>	<b>72 684,89</b>	<b>12 662,38</b>	<b>85 347,27</b>
<b><u>Les acquisitions immobilières</u></b>			
Terrains	23 304,04	55 290,36	78 594,40
Immeubles	105 997,81	59 600,50	165 598,31
Construction sur sol d'autrui	7 694,14	0,00	7 694,14
Voiries et réseaux	81 242,88	82 934,88	164 177,76
<b>Sous-Total 2</b>	<b>218 238,87</b>	<b>197 825,74</b>	<b>416 064,61</b>

Désignation	CA 2025	Restes à réaliser 2025	TOTAL
<b><u>Les acquisitions mobilières</u></b>			
Matériels d'incendie	4 808,88		4 808,88
Matériels et outillages divers	35 426,97		35 426,97
Biens historiques et culturels	19 784,00		19 784,00
Matériels de transport	68 356,24		68 356,24
Matériel informatique	11 771,20	3 967,20	15 738,40
Matériel de bureau et mobilier	18 382,97	6 034,61	24 417,58
Matériel de téléphonie	42 234,05		42 234,05
Autres équipements	46 943,07	24 048,20	70 991,27
<b>Sous-Total 3</b>	<b>247 707,38</b>	<b>34 050,01</b>	<b>281 757,39</b>
<b><u>Les subventions d'équipement</u></b>			
Subvention frais invest. Centre Médico-Social Unique	145,77		145,77
Enfouissement réseaux électrique et télécom rue Valmont		61 150,00	61 150,00
<b>Sous-Total 4</b>	<b>145,77</b>	<b>61 150,00</b>	<b>61 295,77</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>538 776,91</b>	<b>305 688,13</b>	<b>844 465,04</b>

Principales réalisations :

- Diagnostic amiante et recherche de réseaux sur voiries (9 812,40 €) ;
- Renouvellement licences messagerie Microsoft (10 365 €) ; Droit d'usage « Tell my city » (6 000 €) ; Sécurité et antivirus (20 795 €) ; Logiciel de gestion des marchés publics (11 981 €) ; Licences services de police municipale (8 324 €) ; Logiciel urbanisme (1 808 €) ;
- Reprise de concessions (15 000 €) ; Travaux forestiers (9 539 €) ; Installation de jeux Place Charles De Gaulle (27 133 €) ; Portails Stade de Sous-Roches, Complexe Sportif des Tâles, bâtiment ex-Adapei (25 941 €) ;
- Parvis salle Jonsco (9 452 €) ; Limiteur sonore salle Jules Carrez ; Pose d'alarmes anti-intrusion et PPMS divers bâtiments (36 794 €) ; Installation de régulation et de matériel de chauffage divers bâtiments (98 704 €) ; Travaux de menuiseries divers bâtiments (12 048 €) ;
- Végétalisation des rues de la ville (32 400 €) ; Panneaux et équipements de voiries (49 865 €) ;
- Enfouissement réseaux éclairage public (42 360 €), d'électricité (40 000 €) et de télécommunication (21 150 €) de la rue de Valmont ;
- Extension vidéoprotection (30 022 €) ;
- Renouvellement autocom et parc téléphonique (42 234 €).
- Installation de jeux rue Doriot (10 793 €) et maternelle Oehmichen (15 505 €) ;
- Panneaux d'affichage pour informations municipales (16 005 €)
- Achat véhicule mairie (13 978 €), camion (38 388 €) et véhicule pick up (15 990 €) pour le service Espaces Verts ;

## - Travaux hors programme pluriannuel :

Désignation	CA 2025	Restes à réaliser 2025	TOTAL
Pôle Multiservices	17 916,00		17 916,00
Divers bâtiments		40 149,84	40 149,84
Bâtiment 78 rue Villedieu		13 490,89	13 490,89
Cimetière communal	44 188,18	126,60	44 314,78
Maternelle des Bruyères	10 638,00	869,31	11 507,31
Primaire des Chardonnerets	489,80		489,80
Stade des Longines	141 100,20	22 965,24	164 065,44
Terrain multisport	10 370,40		10 370,40
Stade de Sous-Roches	28 434,00		28 434,00
Esplanade Fernand Vurpillot	21 513,00	98,70	21 611,70
Garage rue des Ecoles	8 295,76	1 223,72	9 519,48
Cellules commerciales rue Carnot	170,18	14 813,88	14 984,06
Centre Commercial Godard	5 646,24		5 646,24
Voirie Communale	555 075,93	77 248,73	632 324,66
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>843 837,69</b>	<b>170 986,91</b>	<b>1 014 824,60</b>

Principales réalisations :

## - Solde des travaux :

- d'aménagement du terrain multisport situé rue Victor Hugo ;
- d'éclairage du terrain annexe du Stade de Sous-Roches ;
- d'aménagement de voiries 2024 ;

## - Solde des études :

- relatives à la création de deux cellules commerciales rue Carnot ;
- relatives à la restructuration du centre commercial Godard ;
- relatives à la mise en accessibilité du primaire des Chardonnerets ;

- Réfection des façades de l'immeuble rue Carnot composé d'un bureau de poste et de deux cellules commerciales ;

- Mise en accessibilité du pôle multiservices et de la maternelle des Bruyères ;

- Installation de dispositifs de contrôle d'accès dans divers bâtiments ;

- Installation d'une alarme anti -intrusion dans le bâtiment situé 78 rue Villedieu ;

- Réfection de la couverture du garage rue des Ecoles ;

- Transformation de deux courts de tennis stade des Longines ;

- Renforcement d'allées au cimetière communal ;

- Renforcement et drainage esplanade Fernand Vurpillot ;

- Renforcement de chaussée diverses rues ;

- Travaux pluriannuels :

- Requalification urbaine du quartier de Pézole : Solde des travaux relatifs à l'aménagement urbain du quartier (332 677,21 €) ;
- Création d'un pôle d'enseignement musical : Solde des travaux nécessaires pour la transformation du bâtiment désaffecté de l'école de Sous-Roches en pôle d'enseignement musical (93 299,12 €) ;
- Rénovation énergétique divers bâtiments : réalisation d'un audit énergétique sur 17 bâtiments communaux et contractualisation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la première phase de travaux relative au site de Pézole qui comprend une école maternelle, une école primaire, un gymnase et un centre de loisirs (169 814,47 €) ;
- Requalification urbaine du cœur de ville : Poursuite des études pour la réalisation d'un programme d'aménagement du cœur de ville, achat auprès de l'Etablissement Public Foncier d'une partie des bâtiments et parcelles nécessaires à la réalisation du projet et aménagement d'un parking rue Villedieu (1 202 378,62 €).

**III – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION DU BUDGET PRINCIPAL**

Désignation	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Opérations réelles	13 225 935,44	12 533 113,49	692 821,95	3 069 445,86	3 743 975,89	-674 530,03
Opérations d'ordre	31 827,34	364 506,84	-332 679,50	409 538,90	76 859,40	332 679,50
<b>Total</b>	<b>13 257 762,78</b>	<b>12 897 620,33</b>	<b>360 142,45</b>	<b>3 478 984,76</b>	<b>3 820 835,29</b>	<b>-341 850,53</b>
Restes à réaliser 2025	0,00	0,00	0,00	877 909,20	476 675,04	401 234,16
Résultats 2025	13 257 762,78	12 897 620,33	360 142,45	4 356 893,96	4 297 510,33	59 383,63
Report résultats 2024	2 473 420,44		2 473 420,44		1 873 002,20	-1 873 002,20
<b>Résultats cumulés</b>	<b>15 731 183,22</b>	<b>12 897 620,33</b>	<b>2 833 562,89</b>	<b>4 356 893,96</b>	<b>6 170 512,53</b>	<b>-1 813 618,57</b>

**Affectation des résultats de clôture au Budget Primitif 2026 :**

L'excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de **2 833 562,89 €** est affecté de manière prioritaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit **1 813 618,57 €**, le solde disponible de **1 019 944,32 €** est repris en recettes de fonctionnement.

**IV – LES PRINCIPAUX RATIOS**

<b>RATIOS <sup>(1)</sup></b>		<b>Valeurs <sup>(2)</sup></b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 160,37
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 224,51
3	Dépenses d'équipement brut/population	294,48
4	Encours de dette/population	719,23
5	DGF/Population	161,28
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55,77%
7	Dépenses de fonct. + Rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct.	99,02%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	24,05%
9	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	58,74%
10	Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	5,24%

(1) Ratios obligatoires conformément à l'article R1612-56 du Code Général des Collectivités territoriales.

(2) Valeurs compte administratif 2025 (budget principal).